


## 1 - EXEMPLES D'INDICATEURS




Absentéisme  
Turn-over  
Accidents du travail et maladies professionnelles  
Productivité  
Qualité de la production

## 2 - MODIFICATION DES COMPORTEMENTS

Repli sur soi  
Irritabilité

Démotivation  
Tensions relationnelles

Agressivité physique et/ou verbale  
Difficultés de concentration



## 3 - DIFFÉRENTES ALERTES



Remontées d'informations des salariés, du médecin du travail, des représentants du personnel...

## Quel suivi individuel ?

- ✓ Suivi individuel à l'embauche puis selon une périodicité définie par la législation en vigueur
- ✓ Visites de reprise et de pré-reprise
- ✓ Visite à la demande de l'employeur ou du salarié

## Quelles obligations pour l'employeur ?

**Le rôle de l'employeur, dans la prévention des risques psychosociaux, s'inscrit dans un cadre défini par le Code du travail :**

- ✓ Évaluer les risques grâce à la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- ✓ Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés
- ✓ Conduire des actions de prévention pour les risques identifiés
- ✓ Mener des actions d'information et de formation
- ✓ Mettre en place une organisation et des moyens adaptés



Votre médecin du travail peut vous conseiller et répondre à vos questions

AIST 21 • 03 80 77 85 30 • contact@aist21.com • www.aist21.com

©JPM Partner • www.jpm-partner.com • 10/2022

# RISQUES PSYCHOSOCIAUX

## PRÉVENIR ET AGIR

EMPLOYEUR



[www.aist21.com](http://www.aist21.com)

## Qu'est-ce que les risques psychosociaux ?

Au travail, certaines organisations et/ou situations relationnelles difficiles peuvent avoir des répercussions sur la santé des salariés, allant d'un simple mal-être jusqu'à des problèmes de santé physiques ou psychologiques graves.

C'est ce que l'on regroupe sous la dénomination « **Risques psychosociaux** » (RPS).



Si ces signes ne sont pas pris en compte, vous risquez une **dégradation de la santé...**

### DU SALARIÉ

Troubles du **sommeil** et/ou de l'**appétit**

**Maux de tête**, douleurs abdominales

**Troubles musculo-squelettiques**



**Comportements addictifs**

**Hypertension artérielle**, palpitations

**Anxiété, état dépressif** (pouvant aller jusqu'au suicide)

### DE L'ENTREPRISE

**Inaptitude au poste**, perte de compétences

Altération de l'**image de marque**

**Contentieux juridiques**

**Climat relationnel détérioré**

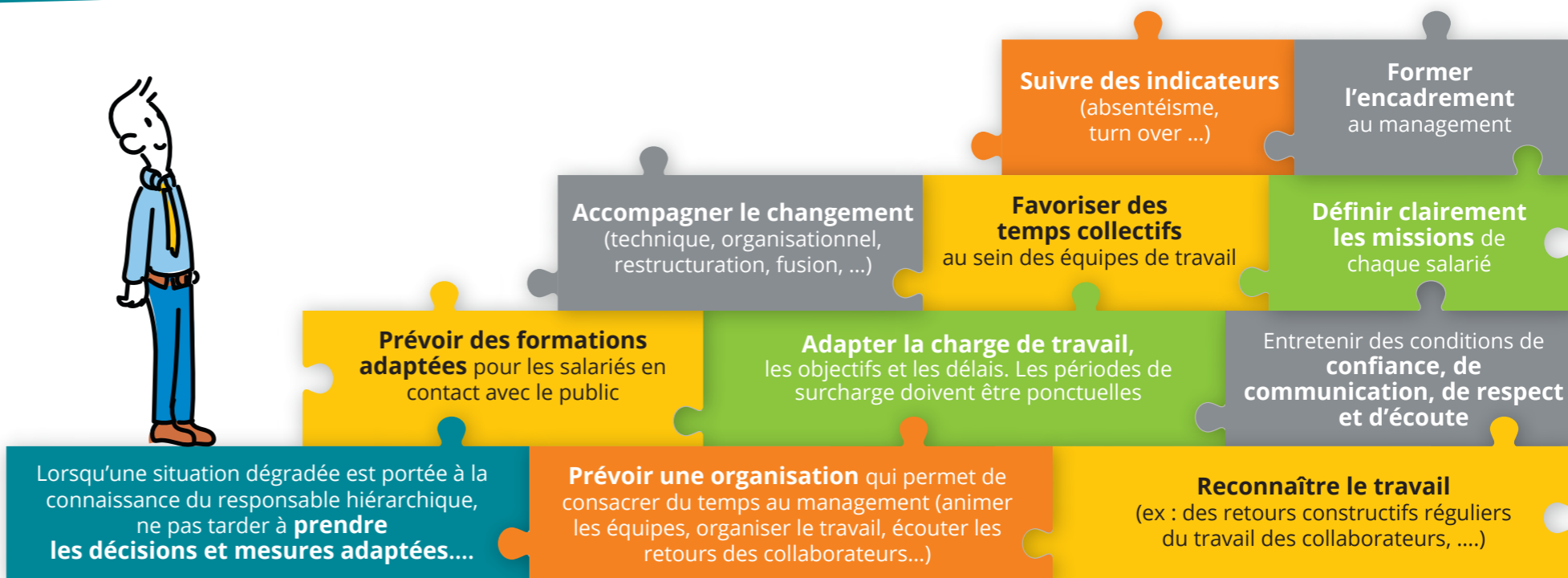


**Coût** des arrêts de travail, maladies professionnelles

Perte de **productivité**, baisse de **qualité**

## Quelles recommandations ?

### SOLUTIONS DE PRÉVENTION ET D'ACTIONS, PROPRES À CHAQUE SITUATION ET POUVANT ÊTRE COMBINÉES



### L'AIST 21 À VOS CÔTÉS

**Sensibilisation et Formation**



**Aide** à l'évaluation et à l'identification des RPS



**Retour d'informations** vers l'entreprise dans le respect du secret médical et la confidentialité des échanges



**Accompagnement** lors de situations graves



**Conseil et aide** à la mise en place d'actions d'amélioration collectives et/ou individuelles



**Écoute et conseil** lors des visites médicales avec orientation possible par le médecin du travail vers une **prise en charge adaptée** (psychologue du travail AIST 21 ou autres professionnels : médecin traitant, psychiatre, psychologue clinicien, ...)